



SANTÉ DES FEMMES AU TRAVAIL

L'UNSA CASVP agit depuis 2025. Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin

Au travail, la santé des femmes ne se résume ni à la grossesse ni aux règles.

Pathologies menstruelles, périménopause, ménopause : tout au long d'une carrière, certaines périodes peuvent avoir des conséquences réelles sur la santé et les conditions de travail.

UN SUJET QUE L'UNSA CASVP PORTE DÉJÀ

Dès le 10 mars 2025, l'UNSA CASVP interpellait officiellement la Maire de Paris sur la prise en compte des pathologies menstruelles incapacitantes et sur la mise en place de dispositifs adaptés pour les agentes.

Le mois suivant, le 15 avril 2025, l'UNSA rappelait également au niveau national que la ménopause constitue un enjeu de santé et de conditions de travail, en défendant notamment la sensibilisation des encadrants, l'accès à la médecine du travail et l'adaptation de l'organisation du travail.

Nous ne découvrons donc pas ce sujet aujourd'hui. Nous poursuivons une démarche déjà engagée et nous voulons désormais l'adapter pleinement à la réalité du CASVP.

AU CASVP, LES CHIFFRES PARLENT

76,9 % des agents sur emploi permanent sont des femmes, soit **4 414 agentes**.

Et l'âge moyen des femmes est de **47,6 ans**.

Ces données doivent nous interpeller.

La périménopause est une phase de transition qui peut durer plusieurs années avant la ménopause. Elle peut notamment s'accompagner de bouffées de chaleur, troubles du sommeil, fatigue persistante, anxiété, irritabilité, migraines, douleurs articulaires, palpitations, difficultés de concentration et troubles de la mémoire.

Les troubles du sommeil peuvent eux-mêmes entraîner fatigue, irritabilité, baisse de vigilance et difficultés de concentration.

Toutes les femmes ne vivent pas ces périodes de la même manière. Mais lorsque les symptômes deviennent importants, ils peuvent avoir des conséquences très concrètes au travail.

LE PROBLÈME N'EST PAS D'ÊTRE UNE FEMME. LE PROBLÈME, C'EST UN TRAVAIL QUI NE S'ADAPTE JAMAIS.

L'UNSA CASVP refuse que ces situations soient banalisées, mais refuse tout autant que les femmes soient considérées comme moins aptes à exercer leur métier.

Adapter temporairement le travail lorsque l'état de santé le nécessite, c'est faire de la prévention.

L'UNSA CASVP DEMANDE :

- Une véritable sensibilisation des encadrants, pour éviter banalisation, incompréhension ou remarques déplacées.
- Des aménagements temporaires lorsque la situation le justifie : horaires, pauses, organisation du poste, adaptation de la charge ou télétravail lorsque les fonctions le permettent.
- Un accès facilité à la médecine du travail, dans le respect absolu du secret médical.
- L'intégration de la santé des femmes dans les politiques de prévention du CASVP, notamment autour des pathologies menstruelles, de la périménopause et de la ménopause.
- L'ouverture d'une réflexion avec les organisations syndicales sur des dispositifs adaptés lorsque certains symptômes deviennent réellement incapacitants.

NI PRIVILÈGE. NI TABOU. DE LA PRÉVENTION, DE L'ÉCOUTE ET DES SOLUTIONS.

Avec près de 8 agents sur 10 qui sont des femmes, la santé des femmes n'est pas un sujet secondaire au CASVP.

Reconnaître ces réalités, ce n'est pas fragiliser les femmes.

C'est leur permettre de travailler dans de bonnes conditions tout au long de leur carrière

28-09-2026